

**COMMUNE DE BUSCHWILLER****PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER  
DE LA SEANCE DU 30 MARS 2015**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 18h45.

**PRESENTS** : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT, Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT (à partir de 19h05), Patrick MULLER, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

**ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :**

**ABSENTS NON-EXCUSES** : Néant

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Patrick MULLER a donné procuration à Mme Denise HECHT

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Isabelle KLEIN, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 MARS 2015
2. DELEGATIONS DE POUVOIRS ET DE SIGNATURES AU MAIRE
3. CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE
4. COMPTE ADMINISTRATIF 2014
5. COMPTE DE GESTION 2014
6. AFFECTATION DU RESULTAT 2014
7. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
8. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2015
9. SUBVENTIONS 2015
10. BUDGET PRIMITIF 2015
11. EMPRUNT
12. C.C.3.F. : SERVICE COMMUN D'URBANISME REGLEMENTAIRE
13. DIVERS

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2015**

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 09 mars 2015 et le signe séance tenante.**

## **2. DELEGATIONS DE POUVOIRS ET DE SIGNATURES AU MAIRE**

Mme le Maire indique que par courriel du 11 mars 2015, la Sous-Préfecture a fait savoir que la délibération concernant les délégations de pouvoirs et de signatures consenties à Mme le Maire le 17 avril 2014 comprend une erreur. En effet il est mentionné dans le point n°5 que le Conseil « autorise le Maire à signer les marchés d'un montant inférieur à un seuil fixé par décret ». La loi n°2009-179 du 17 février 2009 a supprimé cette formulation, il n'existe donc plus de décret fixant un seuil pour la délégation accordée au maire par le conseil municipal. Par conséquent, il est nécessaire que le conseil municipal délibère à nouveau sur ce point.

Aussi il convient de reprendre cette délibération en indiquant que Mme le Maire est chargée, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de «prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide que Mme le Maire est chargée, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de «prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».**

## **3. CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE**

Le 31 décembre 2015, l'ensemble des contrats actuels des risques financiers liés à la protection sociale des agents cesseront leurs effets.

Pour pallier à cela, le Centre de Gestion du Haut-Rhin va lancer une procédure d'appel d'offre pour renouveler nos contrats. L'objectif est la mise en place d'un nouveau contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour 4 ans.

Il est demandé aux conseillers de donner mandat au Centre de Gestion du Haut-Rhin pour procéder à la mise en concurrence, ce mandat n'oblige toutefois pas à adhérer au contrat une fois que la consultation sera achevée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Décide :**

**La collectivité de Buschwiller charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités intéressées.**

**Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :**

- ✓ **Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité**

- ✓ **Agents non-affiliés à la CNRACL : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique**

Elles devront prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

#### **4. COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Mme le Maire donne la parole à M. Jonathan WILLER.

M. Jonathan WILLER indique qu'en 2014 1000 mandats et 223 titres ont été traités. Les résultats des opérations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 sont les suivants :

<b>EXERCICE COMPTABLE 2014</b> (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014)		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RESULTAT GLOBAL</b>
Dépenses : 642 996,92 € Recettes : 815 828,15 €	Dépenses : 268 534,93 € Recettes : 359 641,35 €	<b>Excédent 2014 : 263 937,65 €</b>
<b>Excédent : 172 831,23 €</b>	<b>Excédent : 91 106,42 €</b>	

Suite à l'exposé de M. WILLER, Mme le Maire souhaite savoir si les conseillers ont des questions, ceci n'est pas le cas.

*M. OBERMEYER demande à Mme le Maire de quitter la salle des délibérations.*

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats du compte administratif 2014.**

Mme le Maire revient en salle des délibérations, remercie les conseillers pour leur confiance et remercie Mme KLEIN et M. WILLER pour leur travail.

#### **5. COMPTE DE GESTION 2014**

Mme le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion établi par la Trésorerie de SAINT-LOUIS pour l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 et qui n'appelle aucune observation. Le compte administratif et le compte de gestion coïncident parfaitement.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion établi pour l'année 2014.**

#### **6. AFFECTATION DU RESULTAT 2014**

Au vu du résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2014 qui présente un excédent de 172 831,23 €, Mme le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'affectation de ce résultat au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement du budget primitif 2015.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'affectation du résultat 2014 au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2015.**

#### **7. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2014**

Mme le Maire indique que les résultats de l'exercice 2014, sont les suivants :

**Résultat de clôture de la section d'investissement 2014 (déficit) : -163 138,74 €**

Ce montant correspond à la différence entre le résultat d'investissement 2014 (excédent) de 91 106,42 € et le résultat de clôture d'investissement 2013 (déficit) de -254 245,16 €.

**Résultat cumulé de clôture pour l'année 2014 (excédent) : 9 692,49 €**

Ce montant correspond à l'excédent du résultat de fonctionnement 2014 de 172 831,23 € et le déficit du résultat de clôture d'investissement 2014 -163 138,74 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les résultats de l'exercice 2014.**

*Arrivée de M. Denis HUTTENSCHMITT à 19h05*

## **8. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2015**

Suite aux bases notifiées par la Préfecture, le produit obtenu est de 502 840,00 €. Mme le Maire précise que les taxes ne seront pas augmentées en 2015. Seule la base augmente. Il est détaillé dans le tableau ci-dessous :

COMPTES	MONTANT
73111 - Taxes foncières et d'habitation	451 529,00 €
73112 - Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	1 283,00 €
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	946,00 €
748 - Allocations compensatrices	9 749,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>502 840,00 €</b>

Cette somme de 502 840,00€ est diminuée de 65.401,00 €, (FNGIR Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) imputée au compte de 73923 en dépense.

Nature de la taxe	Taux 2014	Taux 2015	Produits prévisionnels 2015
Taxe d'habitation	19,72 %	19,72 %	326 366,00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,76 %	15,76 %	152 289,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,25 %	88,25 %	20 209,00 €
CFE (cotisation foncière des entreprises)	21,15 %	21,15 %	3 976,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>502 840,00 €</b>

Mme le Maire indique que la commission finances propose de ne pas augmenter les taxes directes locales de la commune en 2015, et donc de maintenir les taux communaux de l'année 2014, le nombre d'habitants dans la commune étant en hausse.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les taxes directes locales de la Commune pour l'année 2015 et vote les taux susvisés.**

## **9. SUBVENTIONS 2015**

Le tableau détaillé des subventions se situe en page 22 du budget primitif 2015 et rappelle que chaque association de BUSCHWILLER reçoit une subvention communale de 915 €.

Pour l'octroi d'une subvention, les associations devront avoir rempli les conditions et obligations approuvées lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2009.

M. Christian WEIGEL souhaite revenir sur le cas de la Chorale des Perles du Sundgau qui existe depuis 30 ans sur la Commune mais qui n'a été constituée en tant qu'association que depuis peu de temps.

Mme le Maire indique que la Chorale des Perles du Sundgau est tenue de présenter une demande de subvention comme les autres associations du village et qu'une provision de 3.000 € est prévue au budget. Chaque demande de subvention est étudiée lors d'une réunion de la commission associations etc... Pour utiliser la provision de 3.000 € le Conseil sera tenu de délibérer.

Elle indique également que la Commune n'a pas versé de subvention en 2014 à l'association Buschwill'Active ni à l'association Clairefontaine car celles-ci n'ont pas eu d'activités.

Elle propose que chaque association de BUSCHWILLER créée avant mars 2009 reçoive une subvention communale de 915 € et rappelle que l'Association de Gestion de la Maison Communale perçoit en plus 610 € de remboursement

forfaitaire de la participation aux frais d'électricité, soit une somme globale de 1.525 € et la Société de Musique Liberté et son Ecole de Musique reçoivent une subvention globale de 1.830 € (915 € x 2).

Elle précise également que l'attribution de subventions pour les associations créées à partir du 30 mars 2009 seront étudiées en commission puis en réunion du Conseil municipal au cas par cas en fonction des dossiers de demandes de subventions déposés en mairie (exemple : la compagnie Dé' ridées).

Des associations extérieures au village ainsi que des organismes de droit privé recevront également une subvention à savoir :

- ✓ 100 € à l'Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes
- ✓ 30 € au Comité de la Prévention Routière
- ✓ 160 € de subvention à l'Union Frontalière des Donneurs de Sang.

Il est également prévu une provision de :

- ✓ 800 € pour le remboursement à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Elémentaire de Buschwiller dans le cadre de la prise en charge partielle de la cotisation A.O.S. et des sorties scolaires.
- ✓ 3 000 €, l'utilisation de cette provision devra être approuvée par le Conseil Municipal

Elle indique que la totalité des subventions représente un montant de 10.750 € (dont 10.460 € pour les différentes associations de BUSCHWILLER et 290 € pour les trois associations extérieures au village).

Elle demande aux conseillers qui sont membres du bureau d'associations de s'abstenir pour le vote de la subvention de l'association concernée.

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement des subventions ci-dessous :

- ✓ l'Association des Jeux Touristiques : 915 €
- ✓ l'Association Sportive de Buschwiller : 915 €
- ✓ la Chorale Sainte-Cécile : 915 €
- ✓ le Cercle d'histoire le Buchholz : 915 €
- ✓ Association de Gestion de la Maison communale : 1.525 €
- ✓ Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes : 100 €
- ✓ Comité de la Prévention Routière : 30 €
- ✓ Union Frontalière des Donneurs de Sang : 160 €

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le versement des subventions ci-dessus.**

**Après délibération, le Conseil Municipal à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Christèle WILLER) approuve le versement d'une subvention de 1.830 € à la Société de Musique Liberté et son Ecole de Musique.**

**Après délibération, le Conseil Municipal à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Christian WEIGEL), approuve le versement d'une subvention de 915 € à la Chorale Fortuna.**

**Après délibération, le Conseil Municipal à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Daniel ALLEMANN), approuve le versement d'une subvention de 915 € à l'Association des Amis de Samadet.**

**Après délibération, le Conseil Municipal à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Jacques DUCRON) approuve le versement d'une subvention de 915 € à l'Association de Tennis de Table.**

**Après délibération, le Conseil Municipal à 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Denis HUTTENSCHMITT M. Daniel ALLEMANN), approuve le versement d'une subvention de 915 € à la Société d'Arboriculture de Buschwiller.**

Suite à une discussion entre les conseillers, Mme le Maire indique que le livret des associations sera remis à jour.

## **10. BUDGET PRIMITIF 2015**

Mme le Maire indique que chaque conseiller a reçu un exemplaire du budget primitif 2015. Le budget a été soumis au trésorier en date du 18 mars dernier. Le budget primitif 2015 d'un montant total de 2.046 350,71 € est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 813.798,71 € et en investissement 1.232 552,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	277 750,00 €	70	Produits des domaines et ventes (bois-cimetière-chasse-pêche)	15 500,00 €
12	Charges de personnel	229 450,00 €	73	Impôts et taxes (TH-TFB-TFNB-CFE)	550 463,00 €
14	Atténuation de produits FNGIR	83 085,00 €			
63	Impôt et taxes	4 130,00 €			
65	Autres charges de gestion courantes (Indemnités élus - subventions aux associations - CCAS - SICE - SICES)	83 177,25 €	74	Dotations, subventions et participations	197 274,00 €
66	Charges financières intérêts	26 300,00 €	75	Produits gestion courante (Revenus immeubles - baux ruraux)	32 910,00 €
022	Dépenses imprévues	41 379,71 €	77	Produits exceptionnels (Remboursement assurance)	1 000,00 €
			13	Remboursement sur rémunération	15 272,00 €
023	<b>Virement à la section d'investissement (Autofinancement)</b>	<b>68 526,75 €</b>	R002	Résultat reporté	1 379,71
	<b>TOTAL</b>	<b>813 798,71 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>813 798,71 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
020	Dépenses imprévues	45 000,00 €	10	Dotations (FCTVA - TLE)	80 794,02 €
16	Remboursement emprunts	135 000,00 €	1068	<b>Excédent de fonctionnement 2014</b>	<b>172 831,23 €</b>
20	Immobilisations incorporelles (PLU - Frais d'études - Logiciels)	33 500,00 €	13	Subvention d'investissement	220 400,00 €
21	Dépenses d'équipement (Travaux - matériel de voirie - mobilier)	567 400,84 €			
	<b>Restes à réaliser 2014</b>	<b>90 512,42 €</b>	R001	Résultat de clôture	<b>0.00 €</b>
23	Travaux	198 000,00 €	16	Emprunt	690.000,00€
			021	<b>Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)</b>	<b>68 526,75 €</b>
R001	Résultat de clôture	<b>163 138,74 €</b>			
041	Opérations d'ordre	0 €	041	Opérations d'ordre	0 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 232 552,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 232 552,00 €</b>

Mme le Maire précise que les chapitres 21 et 23 représentent les grands travaux comme par exemple l'aménagement du bassin d'orage, les travaux d'étanchéité de la salle polyvalente ou encore la réhabilitation de la zone humide, l'aire de jeux ainsi que la démolition de la maison Willig.

Elle précise que la Commune va obtenir différentes subventions pour des travaux déjà réalisés ou prévus, à savoir :

- 10.000 € de l'Agence de l'eau et Conseil Général pour la réhabilitation de la zone humide
- 40.000 € du Conseil Général pour les travaux de sécurité routière

- 10.000 € du Gerplan
- 40.000 € de la C.C.3.F. pour l'agencement de l'arrêt de bus

Un emprunt de 690.000 € a également été inscrit au budget qui sera contracté uniquement si tous les travaux avancent de façon à avoir besoin de ce financement.

Les chiffres de fonctionnement du budget 2015 sont au plus proche des chiffres du compte administratif 2014.

Pour finir, elle indique que les dépenses de fonctionnement sont en hausse en raison des prix des combustibles notamment mais aussi des tarifs postaux qui ne cessent d'augmenter.

C'est un budget ambitieux mais rigoureux.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif 2015.**

## **11. EMPRUNT**

Mme le Maire indique qu'il est nécessaire de contracter un prêt afin de financer les projets d'investissements prévus au Budget Principal 2015 à savoir : les travaux d'étanchéité de la salle polyvalente, le bassin d'orage et une partie des travaux de la sécurité routière.

Considérant le caractère d'urgence de ces investissements, des taux historiquement bas, des consultations lancées auprès de plusieurs organismes bancaires et leurs analyses lors du débat d'orientation budgétaire du 02 mars dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal de contracter un prêt auprès du Crédit Mutuel Région Est-Alsace qui a proposé l'offre la plus attrayante, à savoir :

- ✓ Montant de 400.000 €
- ✓ Durée 10 ans
- ✓ Taux fixe nominal 1,51 %
- ✓ Commissions – frais : 0.10 % du montant accordé, payables à la signature du contrat soit 400 €
- ✓ Remboursement :

	Trimestrialités
Echéances constantes en capital et intérêts	10.792,82 €
Coût TOTAL	30.706,18 €
Termes constants en capital	10.000 € intérêts en sus

Remboursement anticipé possible à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'offre de prêt susvisée.**

## **12. C.C.3.F. : SERVICE COMMUN D'URBANISME REGLEMENTAIRE**

M. Roger OBERMEYER fait savoir qu'en date du 25 février 2015, la C.C.3.F. a décidé la création d'un service commun d'urbanisme réglementaire qui instruira, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables) ainsi que les certificats d'urbanisme des communes membres qui souhaitent y faire appel.

C'est pourquoi il demande aux conseillers d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec la C.C.3.F. concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ainsi que les documents et actes y afférents.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la convention avec la C.C.3.F. concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ainsi que les documents et actes y afférents.**

### **13. DIVERS**

#### **13.1 TRAVAUX DE REFECTION DE L'ETANCHEITE DE L'ACCES AU PERISCOLAIRE**

M. Bernard BOEGLIN indique que lors de la réunion du 16 février 2015 l'offre de la société Alpha Ingénierie pour les prestations de maîtrise d'œuvre dans le cadre des infiltrations à la salle polyvalente avait été validée.

L'estimatif des travaux qu'il convient de réaliser sont estimés à 110.000 € HT comprenant la démolition, l'étanchéité, et les dalles scellées en chape fraîche avec une variante à 65.000 € HT avec la mise des dalles sur plots.

Il convient d'approuver ces travaux et d'autoriser Mme le Maire à procéder à un appel d'offres.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à procéder à un appel d'offres concernant les travaux de réfection de l'étanchéité de l'accès au périscolaire et de signer les documents et actes y afférents.**

#### **13.2 VENTE SUR WEBENCHERES**

M. Bernard BOEGLIN indique que la démolition de maison Willig, rue de Wentzwiller est prévue en 2015. Un courrier sera transmis prochainement aux responsables d'EBM pour solutionner le problème de l'enlèvement du mât et des câbles aériens électriques. Un second courrier sera transmis au SIAEP pour fermer et débrancher l'arrivée d'eau dans le bâtiment.

M. BOEGLIN propose de mettre en vente sur le site webenchères le chauffage central au mazout, la chaudière bois et deux cuves à mazout se trouvant encore dans la maison.

Les mises à prix définies sont les suivantes :

- ✓ Chauffage central au mazout (marque Viessmann): 300 €
- ✓ Chaudière bois : 300 €
- ✓ Cuve mazout d'environ 2000 à 2500 litres : 100 € la cuve

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la mise en vente des objets susvisés par enchères publiques sur internet avec les mises à prix définies ci-dessus. Les ventes se feront en l'état. Le démontage se fera à la charge de l'acquéreur.**

- Mme le Maire transmet aux conseillers une information concernant le tram 3.
- Mme le Maire souhaite savoir qui prendra part à l'opération Haut-Rhin propre ? MM. BOEGLIN, OBERMEYER, HUTTENSCHMITT, DUCRON, WEIGEL et ALLEMANN ainsi que Mmes HERTER et MUNCH seront présent(e)s.
- Mme le Maire souhaite savoir qui est disponible pour préparer et encadrer la boum des jeunes du 11 avril prochain entre 17h et 21h ? Mmes Audrey BAUMANN et Véronique HERTER confirment leur présence ainsi que M. Jérôme SITTER. Mme Denise HECHT fait savoir que Mme Sabine PETER et M. Patrick MULLER seront également présents.
- M. Denis HUTTENSCHMITT indique que la balayeuse a effectué son premier passage la semaine dernière pour environ 500 €. 6 m<sup>3</sup> de débris de balayage ont été ramassés et déposés sur le terrain de la commune rue St Martin.
- Mme le Maire indique que les travaux du bassin d'orage ont repris.
- M. Denis HUTTENSCHMITT fait connaître les dernières informations sur les lampadaires de la Commune.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.

<b>TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES          DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL          DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 30 MARS 2015</b>
--

**ORDRE DU JOUR :**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 MARS 2015
2. DELEGATIONS DE POUVOIRS ET DE SIGNATURES AU MAIRE
3. CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE
4. COMPTE ADMINISTRATIF 2014
5. COMPTE DE GESTION 2014
6. AFFECTATION DU RESULTAT 2014
7. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
8. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2015
9. SUBVENTIONS 2015
10. BUDGET PRIMITIF 2015
11. EMPRUNT
12. C.C.3.F. : SERVICE COMMUN D'URBANISME REGLEMENTAIRE
13. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 <sup>er</sup> Adjoint		
HERTER VERONIQUE	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
HECHT DENISE	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		HECHT DENISE
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		